

# COMMANDE CHEQUES VACANCES 2021 DU 02 JUIN AU 30 OCTOBRE 2020

**6 mois d'épargne minimum à 10 mois d'épargne maximum  
PRESTATION VERSEE AVEC CONDITIONS DE RESSOURCES**

Pour cette année particulière, pas besoin d'actualisation du quotient (base 2019)

**ILS VOUS SERONT ENVOYES A DOMICILE EN RECOMMANDE AVEC AR  
VERIFIEZ VOTRE ADRESSE AUPRES DU CLOS A L'INSCRIPTION**

**7 EUROS DE FRAIS DE PORT VIENDRONT EN DEDUCTION DE LA PARTICIPATION DU CLOS**

*Les Chèques-Vacances ont une vocation familiale et une seule prestation par famille sera délivrée.*

Si conjoint extérieur à Ville-Evrard, **fournir une attestation de non attribution de Chèques Vacances de son employeur.**



**ATTENTION : LA FIN POUR LES 10 MOIS EST LE 31/07/2020**

la durée du plan épargne choisi est définitive.

Paie mensuelle à l'épargne, par : **prélèvement sur salaire ou chèques.**

Les Chèques Vacances sont **valables 2 ans** après leur année d'émission, fin au 31/12/2023.

**Important :** Ne laissez pas périmé vos Chèques Vacances ou vous devrez procéder vous-même à leur échange via leur site internet ([particulier.ancv.com](http://particulier.ancv.com)).

Les chèques émis en 2021 seront échangeables avant mi-mars 2024)

**Pour les agents en CDD (contrat à durée déterminée).**

1. Fournir le contrat et son renouvellement.
2. Paiement des mensualités par chèques, sauf cas particulier, sur 6 mois d'épargne.
3. Fournir l'ensemble des chèques à l'inscription.

## **Pièces à fournir :**

Photocopie de la dernière fiche de paie. Et si quotient pas calculé en 2019, **avis d'impôts 2019 (complet)**, justificatif des allocations familiales , pensions...

**Conditions :** Avoir minimum 1 an de présence dans l'établissement (sauf pour les agents mutés)

**Calcul du quotient + tableaux** →

Retrouvez le CLOS sur internet à l'adresse suivante : <http://www.clos-ville-evrard.fr>

**Calcul du quotient :** Sur votre déclaration des revenus de la famille, prendre le cumul imposable avant déduction, le diviser par 12, y ajouter le montant mensuel versé par la caisse d'allocations familiales, déduire ou ajouter le montant de la pension alimentaire s'il y a lieu. Puis diviser par le nombre de parts. **Le chiffre résultant de cette opération correspond à votre quotient.**

### Calcul du nombre de parts :

- Diviser le résultat obtenu par le nombre de parts représenté par la famille.
- En cas de divorce ou séparation en cours d'année faire une demande écrite de régularisation de la situation auprès de la Présidente du Clos.
- Si mariage ou pacs en cours d'année, fournir les 3 avis d'imposition.
- 1 célibataire = 2 parts
- 1 célibataire sans enfant, dont l'indice est compris jusqu'à 400 = 3 parts
- 1 couple (marié, vie maritale ou pacs) = 3 parts
- 1 parent isolé = 3 parts + 1 part par enfant
- 1 couple avec enfant(s) à charge = 3 parts + 1 part par enfant + 2 parts par enfant handicapé à charge

## LIVRAISON POSTALE A DOMICILE EN MARS OU AVRIL 2021

**Date limite de commande**  
du 02 JUIN au 31 JUILLET 2020

**Date limite de commande**  
du 03 au 28 AOUT 2020

QUOTIENT	EPARGNE SUR 10 MOIS			EPARGNE SUR 8 MOIS		
	VOUS	CLOS	TOTAL CV	VOUS	CLOS	TOTAL CV
0 à 500	30.70 € X 10 = 307 €	193 €	500 €	30.87 € X 8 = 247 €	153 €	400 €
501 à 800	35.70 € X 10 = 357 €	143 €	500 €	35.87 € X 8 = 287 €	113 €	400 €
801 à 1100	40.70 € X 10 = 407 €	93 €	500 €	40.87 € X 8 = 327 €	73 €	400 €
Au-dessus de 1100	45.70 € X 10 = 457 €	43 €	500 €	45.87 € X 8 = 367 €	33 €	400 €

**Date limite de commande**  
Du 31 AOUT au 25 SEPTEMBRE 2020

**Date limite de commande**  
du 28 SEPT au 30 OCTOBRE 2020

QUOTIENT	EPARGNE SUR 7 MOIS			EPARGNE SUR 6 MOIS		
	VOUS	CLOS	TOTAL CV	VOUS	CLOS	TOTAL CV
0 à 500	31 € X 7 = 217€	133 €	350 €	31.16 € X 6 = 187 €	113 €	300 €
501 à 800	36 € X 7 = 252€	98 €	350 €	36.16 € X 6 = 217 €	83 €	300 €
801 à 1100	41 € X 7 = 287€	63 €	350 €	41.16 € X 6 = 247 €	53 €	300 €
Au-dessus de 1100	46 € X 7 = 322 €	28 €	350 €	46.16 € X 6 = 277 €	23 €	300 €